



Rapport annuel

au 31 décembre 2025

LBPAM FUNDS compartiment : LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE

Action M, Action I, Action E, Action GP, Action I2, Action L, Action MH

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Pierre ERNST**
Secrétaire général
LBP AM

Administrateurs

- **M. Guillaume LASSERRE**
Directeur de la Gestion
LBP AM
- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par Mme Mathilde SAUVE DUTRAY
Directeur du Développement et Marketing
LBP AM

Directeur Général

- **M. Pierre ERNST**
Secrétaire général
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet KPMG**
Représenté par M. Amaury COUPLEZ

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission/ échéance au
Pierre ERNST			
SA à Directoire LBP AM		Secrétaire général	
SA OSTRUM ASSET MANAGEMENT	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO	Administrateur et président du conseil d'administration (jusqu'au 28 octobre 2025)	Néant	
SICAV LBPAM FUNDS	Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général (depuis le 7 mai 2025)	Néant	
SICAV LBPAM ACTIONS MONDE	Administrateur (depuis le 7 mai 2025)	Néant	
Guillaume LASSERRE			
SA à Directoire LBP AM		Directeur de la gestion	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Président du conseil d'administration et administrateur (depuis le 17 juillet 2025)	Néant	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	Directeur général	Néant	
Mathilde SAUVE DUTRAY			
SA à Directoire LBP AM		Directeur du Développement et Marketing	
SICAV LBPAM FUNDS	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA Tocqueville Finance	Administrateur, Membre du comité d'audit	Néant	
SAS Easybourse	Administrateur	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi un mode de direction avec cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à offrir une performance supérieure à celle des marchés d'obligations convertibles européens sur la durée de placement recommandée supérieure à 4 ans par le biais d'investissements en obligations convertibles européennes. Cet objectif sera réalisé via un portefeuille géré activement, principalement investi en titres dits de catégorie « *Investment Grade* » (notés au minimum BBB- / Baa3 ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion en application de la méthode de Bâle); et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. La composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition d'un indicateur de référence. Cependant, à titre exclusivement indicatif :

- la performance des actions I et L pourra être comparée a posteriori à l'indice FTSE EUROPE FOCUS CONVERTIBLE, non-couvert contre le risque de change par rapport à l'euro.
- la performance des actions E, GP, I2, M et MH pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice FTSE EUROPE FOCUS HEDGED CONVERTIBLE, couvert contre le risque de change par rapport à l'euro.

L'indice FTSE EUROPE FOCUS CONVERTIBLE est représentatif du marché européen des obligations convertibles. Il est libellé en euro et calculé coupons nets réinvestis. L'indice FTSE Europe Focus Convertible est calculé et publié par son administrateur FTSE International Limited (FIL), il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.lseg.com/en/ftse-russell/indices/convertible-indices>.

L'indice FTSE EUROPE FOCUS HEDGED CONVERTIBLE est une déclinaison de FTSE EUROPE FOCUS CONVERTIBLE, couverte contre le risque de change par rapport à l'euro. Il est libellé en euro et calculé coupons nets réinvestis. L'indice FTSE EUROPE FOCUS HEDGED CONVERTIBLE est calculé et publié par son administrateur FTSE International Limited (FIL), il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.lseg.com/en/ftse-russell/indices/convertible-indices>.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative), la note moyenne ISR que le Compartiment devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** ») et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices FTSE Global Convertible Index et STOXX Europe 600¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-sources de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion, ainsi que celle définie par le label ISR français, servent de second filtre. En effet, à côté des valeurs exclues par le label ISR Français, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et

¹ *Le Compartiment pouvant investir en obligations convertibles et en actions, son Univers d'Analyse sera constitué des valeurs composant les indices, FTSE Global Convertible Index, STOXX Europe 600. L'indice actions STOXX Europe 600 permet de compléter la composition de l'indice d'obligations convertibles Refinitiv Convertible Bond CB Hedged à un instant donné, en anticipant l'évolution de sa composition, en particulier du fait des émissions sur le marché primaire. Ils permettent également de tenir compte de la possibilité du Compartiment d'investir sur des actions et sur des options sur actions. Les indices FTSE Global Convertible Index, et STOXX Europe 600 sont représentatifs de l'Univers d'Analyse mais ne sont pas utilisés dans la construction du portefeuille.*

L'indice FTSE Global Convertible Index est un indice représentatif du marché international des obligations convertibles. L'indice FTSE Global Convertible Index est calculé et publié par son administrateur FTSE International Limited (FIL).

L'indice STOXX Europe 600 est un indice large (600 valeurs) représentatif des marchés actions européens. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières européennes, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activité. L'indice s'efforce de respecter une pondération par pays et par secteur d'activité afin de refléter au maximum la structure économique européenne. L'indice STOXX Europe Total Market est calculé et publié par son administrateur STOXX, Ltd.

note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au Compartiment, à condition que la note moyenne extra-financière du Compartiment respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

Le choix des titres prend notamment en considération l'analyse de la qualité de crédit de l'émetteur, l'analyse fondamentale de l'action sous-jacente et de son secteur d'activité, ainsi que l'analyse de la composante volatilité du titre.

La Société de Gestion fixe les pondérations des titres dans le portefeuille, puis les niveaux d'exposition aux différents marchés et contrôle que la stratégie d'investissement mise en œuvre est conforme au scénario d'évolution des marchés financiers établi périodiquement par le comité d'investissement de la Société de Gestion.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché européen des obligations convertibles et des actions, dans la limite de 10 % de l'actif net du Compartiment et dans le respect des contraintes du Label ISR. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment.

En tout état de cause, conformément au Label ISR français, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du Compartiment. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

55. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le portefeuille peut détenir des actions en direct (dans la limite de 10 % de l'actif net). Ces actions proviennent principalement d'une conversion (rappel anticipé ou conversion naturelle) ou d'un échange. Ces actions appartiennent à la zone OCDE et sont majoritairement européennes. Elles peuvent être de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations. L'exposition au risque actions est comprise entre 10 % et 60 % de l'actif net. L'exposition aux petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat) reste accessoire (inférieur à 10 % de l'actif net).

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

La fourchette de sensibilité aux taux est de [0; 6].

Le Compartiment est majoritairement investi dans des titres de créance comportant une exposition aux actions européennes (obligations convertibles et obligations échangeables en actions). La fourchette d'exposition à ces titres sera minimum de 50 % de l'actif net et au maximum de 110 % de l'actif net.

Le Compartiment peut également investir dans des titres de créance et instruments du marché monétaire européens (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé. Les titres d'État représentent au maximum 50 % de l'actif net du Compartiment.

Ces titres pourront être libellés en toute devise.

La Société de Gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre.

Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Selon la même méthodologie, le Compartiment peut également investir des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente selon la Société de Gestion, dits "non *Investment Grade*" dans la limite de 25 % de l'actif net. La Société de Gestion ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse pour appréhender l'évaluation de la notation et ainsi décider de son acquisition, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant ou la notation découlant de l'évaluation effectuée par l'analyse crédit de la Société de Gestion se substituera à cette dernière, en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

Le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles libellées dans une autre devise que l'euro (risque de change direct). Le Compartiment peut également investir dans des obligations convertibles dont l'action sous-jacente est elle-même soumise au risque de change (risque de change indirect). Le Compartiment procède à une couverture du risque de change direct des actions GP, M, E, I2 et MH. Cette couverture du risque de change direct ne pouvant être parfaite, un risque de change direct résiduel pourra cependant subsister et représenter jusqu'à -5 % (couverture excessive du risque de change direct) / +5% (couverture insuffisante du risque de change direct) de l'actif net s'agissant de ces actions.

Le risque de change, qu'il soit direct ou indirect, n'a pas vocation à être systématiquement couvert pour les actions I et L et pourra atteindre 100 % de l'actif net s'agissant de ces actions.

■ **Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger**

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 10 % de son actif net en parts ou actions de FIA français et d'OPCVM. Le Compartiment se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers²).

Ces OPC peuvent être gérés par la Société de Gestion, ou une société liée (en ce compris La Financière de l'Echiquier) et/ou les sociétés de gestion du groupe AEGON. Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le Compartiment n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé. Les OPC monétaires ne peuvent être utilisés qu'à titre accessoire dans le cadre de la gestion de trésorerie du Compartiment.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du Compartiment et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du Compartiment privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec la propre philosophie de la Société de Gestion.

56. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le Compartiment a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

■ **Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :**

Risque action, indice action, taux, change, crédit.

■ **Natures des interventions, de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

Le gérant peut prendre des positions pour exposer / couvrir le portefeuille aux risques mentionnés ci-dessus.

■ **Nature des instruments utilisés :**

Le Compartiment pourra intervenir sur les futures et options cotées ou non cotées, swap d'indice et dérivés de crédit.

■ **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

L'utilisation des instruments dérivés est réalisée comme suit :

- Futures et options de taux sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux : ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres et d'augmenter l'exposition du portefeuille au risque de taux.

² Fonds Commun de Placement et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger, répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Europe, Eurofirst 80, etc.) et négociables en continu sur un marché réglementé.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et swaps de gré à gré à des fins de couverture, ou d'exposition sur les actions ou indices actions: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions (lié aux investissements dans des titres de créance comportant une exposition aux actions) sur le portefeuille ou de l'exposer.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture, ou d'exposition sur les devises: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer. Le Compartiment procède à une couverture du risque de change direct des actions GP, M, E, I2 et MH. Cette couverture du risque de change direct ne pouvant être parfaite, un risque de change direct résiduel pourra cependant subsister et représenter jusqu'à -5 % (couverture excessive du risque de change direct) / +5% (couverture insuffisante du risque de change direct) de l'actif net s'agissant de ces actions. Le risque de change n'a pas vocation à être systématiquement couvert pour les actions I et L et pourra atteindre 100 % de l'actif net s'agissant de ces actions sur les devises USD, livre sterling et franc suisse.
- Swaps d'indices (dont la volatilité) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions, volatilité et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque du portefeuille, ou éventuellement de l'augmenter.
- Dérivés de crédit: Credit Default Swap (« CDS ») sur entité unique ("*single name*") ou indice: ces instruments seront utilisés afin de s'exposer (vente de protection), de se protéger (achat de protection) au/contre le risque d'un émetteur privé. Les CDS sur indices seront utilisés, pour une proportion négligeable de l'actif net, de manière ponctuelle, afin d'ajuster l'exposition crédit du portefeuille du Compartiment notamment pour faire face aux demandes de souscriptions rachats. L'utilisation des CDS est limitée en exposition à 10 % de l'actif net.

Les indices sous-jacents à ces instruments: Eurostoxx 50 et ses sous indices sectoriels et le S&P 500 sont rebalancés trimestriellement sans coût significatif pour le portefeuille du Compartiment.

La mise en œuvre de ces stratégies dépend du contexte des marchés financiers et de la valeur des actifs en portefeuille, et a pour but de couvrir le portefeuille contre des risques financiers et de l'exposer.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon totalement discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques, à l'exception de la couverture systématique du risque de change sur les actions GP, M, E, I2 et MH.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du Compartiment.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif net.

57. Titres intégrant des dérivés

Le Compartiment investit dans des titres intégrant des dérivés (*Medium Term Notes*, bons de souscription, warrants, obligations *callable* et obligations *puttable*, obligations convertibles et obligations échangeables en actions) sur taux, actions, crédit ou change. Le Compartiment peut investir jusqu'à 110 % de son actif net sur des titres de ce type.

58. Dépôts d'espèces

Le Compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de la trésorerie du Compartiment, dans une limite de 10 % maximum de l'actif net.

59. Emprunts d'espèces

Le Compartiment peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif net en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

60. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées:

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion:

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Compartiment.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations :

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Le Compartiment peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

61. Contrats constituant des garanties financières

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC « monétaires court terme », dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Compartiment ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque action (baisse de la valeur liquidative du Compartiment en cas de baisse des marchés actions et notamment des sous-jacents de convertibles ou des actions issues de conversion)**, dans la mesure où le Compartiment investit dans des obligations convertibles ou des dérivés sur actions. L'exposition au risque actions est comprise entre 10 % et 60 % de l'actif net.
- **Risque de taux (baisse de la valeur liquidative du Compartiment en cas de hausse des taux d'intérêt)**, dans la mesure où le Compartiment investit sur des titres de créance. La fourchette de sensibilité est [0 ; 6]. L'exposition en titres de créances est limitée à 110 % de l'actif net.
- **Risque de crédit** : il s'agit du risque lié aux variations de rendements ou aux défauts de paiement relatifs des émissions privées et aux variations de prix des dérivés de crédit. Ainsi, en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le Compartiment baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Le Compartiment se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / dits à caractère spéculatif" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.

- **Risque de volatilité** : les produits dérivés de type optionnel ou structuré sont sensibles à la volatilité de leurs sous-jacents. Les swaps de volatilité ou de variance sont également particulièrement exposés aux variations de la volatilité. Ces produits peuvent donc faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le Compartiment par rapport à la devise référence du portefeuille (l'euro). Dans la mesure où le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles libellées dans une autre devise que l'euro ou dont l'action sous-jacente est elle-même soumise au risque de change. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation de certains instruments financiers utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement.

Pour les actions I et L, le risque de change n'a pas vocation à être systématiquement couvert et existe sans limitation, l'exposition au risque de change pourra atteindre 100 % de l'actif net sur les devises USD, livre sterling et franc suisse.

Pour les actions E, M, I2 et GP. Le risque de change est limité à 5 % de l'actif net par le biais d'une couverture réalisée par la mise en place d'instruments dérivés sur le change.

Le risque de change indirect n'est pas couvert.

- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur la sélection de valeurs, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Le Compartiment n'offre aucune garantie en capital ou en performance.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants :

- **Risque lié aux investissements sur les petites capitalisations** : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante et plus rapide.
- **Risque de lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le Compartiment est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison) et des risques opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risque de liquidité** : le risque de liquidité, qui peut survenir à l'occasion de rachats massifs d'actions du Compartiment, correspond à la difficulté à déboucler des positions dans des conditions financières optimales.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 4 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

En 2025 comme en 2024 presque toutes les classes d'actifs sont dans le vert. En effet, les hausses des taux historiques effectuées en 2022 ont porté leurs fruits avec une forte décline de l'inflation observée partout dans le monde ce qui a permis aux Banques centrales de poursuivre les desserrements de leurs conditions financières. Les actifs obligataires ont délivré de bonnes performances selon leurs natures avec entre + 3 et + 5 % de performance en Europe. Pour les mêmes raisons, l'indice large européen Euro Stoxx (SXXT) s'adjugent plus de 20 % assez régulièrement au cours de l'année, à l'exception de la commotion début avril provoquée par l'annonce de droits de douanes de la part des USA dirigés désormais par D.Trump. Ces bonnes performances boursières sont caractérisées par une rotation sectorielle et une discrimination, valeur par valeur ainsi que géographique, extrêmement forte. Cette année cela est plutôt à l'avantage du gisement des convertibles. En effet, les secteurs Bancaires, Services aux Collectivités et Industrie/Construction qui sont bien représentés dans le gisement des convertibles, progressent de plus de 20 %. En revanche les secteurs de la Technologie, de l'Immobilier et des Services aux personnes, qui sont tout aussi bien présents dans le gisement, sont neutres voir négatifs. À titre d'exemple de dispersion, dans l'immobilier Klepierre fait + 20 % quand Vonovia et LEG font - 20 % ou encore dans le secteur de la Technologie où ASML affiche + 34 % et Delivery Hero - 20 % de performance.

Le marché primaire des obligations convertibles pour un montant total émis de 10,6 milliards d'euros a été à la hauteur des attentes avec plus du double de l'année précédente (2024 avec 5,3 milliards d'euros). La qualité reste très appréciable avec 75 % des émissions notées « Investment grade » (vs 35 % en 2024). À noter une jumbo de 1,3 mds d'euros de Vonovia et 800 millions d'euros par Legrand. On note plusieurs obligations échangeables émises par des banques des secteurs diverses comme Airbus, DHL, ASML ou SAP. Contrairement aux années précédentes, le secteur de la Technologie n'est pas prédominant avec 7 % du total; il est détrôné par les secteurs de l'industrie (30 %) de l'immobilier ou la santé (15 %) ce qui offre une diversification sectorielle bienvenue.

Cette classe d'actif toujours peu recherchée mais ne souffrant plus de sorties a vu ses valorisations intrinsèques s'apprécier significativement au cours de cet exercice. En effet, la volatilité implicite moyenne du gisement est passée de 28 % en début d'année à 29 % en fin d'exercice soit une hausse d'un point. En parallèle les spreads implicites se sont compressés de 51 bps (204 bps à 153 bps) en moyenne du gisement et les taux d'État se sont rehaussés de 2,25 % en janvier à 2,50 % en décembre avec une hausse régulière tout au long de l'exercice (swap 5 ans Europe).

En définitive, au cours de l'année 2025 le monde des convertibles offre une performance positive soutenue par une bonne tenue de presque tous ses moteurs de performance: crédit, volatilité et action; seuls les taux pénalisent. Sur l'exercice complet les obligations convertibles européennes représenté par l'indice Refinitiv Focus Hedged € progresse de + 7,19 %. Il est à souligner que le benchmark de ce fonds depuis 2 ans est représentatif de l'intégralité des émissions de convertibles sans la moindre sélectivité qualitative contrairement à l'ancien indice Exane qui a cessé de fonctionner à la fin de l'année 2022. En conséquence de quoi plusieurs catégories de titres y figurent mais ne sont pas éligibles dans le fonds LBPAM Convertible ISR Europe tels que les émetteurs en exclusion ISR comme Italgaz ou ENI qui contribuent pour 112 bps de performance. Ainsi, un total 149 bps de performance du benchmark n'est pas accessible au fonds.

La valeur liquidative de LBPAM Convertible ISR Europe part M s'élève à 188,09 € en fin d'exercice pour 177,07 € au début. La performance sur l'année est de + 6,22 % et sa performance relative non retraitée des exclusions ISR par rapport à son indicateur de référence est de - 0,97 %. Retraitée des titres non éligibles au fonds ce fonds est en surperformance de + 52 bps.

L'actif total sous gestion a légèrement diminué de 355 millions d'euros à 303 millions d'euros soit - 15 % en y intégrant le gain en capital.

Pendant tout l'exercice, l'exposition action de LBPAM Convertible ISR Europe est restée assez proche de celle de son indicateur de référence. En effet, sa performance provient principalement de la sélection des titres notamment avec les surpondérations en Rheinmetall, BNP et Safran qui ont compensé partiellement des titres qui n'ont pas affiché des performances espérées comme STM et IAG ou de titres comme Nordex qui a été absent du portefeuille par prudence alors que sa qualité crédit toujours fragile mais redevenue niveau « BB » le rendait éligible.

Ce fonds est labélisé ISR depuis 2019, est passé en v2 en 2023 puis passé en v3 début janvier 2026. En conséquence de quoi les valeurs investies dans le portefeuille doivent avoir, outre leurs attraits financiers, un profil extra-financier meilleur que celui de son univers de référence amputé des 30 % les moins bien disant (y compris émetteurs en exclusion). Ainsi, la note GREaT du portefeuille a été meilleure que celle de son univers de référence amputé des 30 %

les moins « bien-disant » sur l'ensemble de la période sous revue et avec des notes à 7,53 et 7,23 respectivement à date de fin d'exercice. Comme la v2, la v3 exige le respect en absolu de deux KPI et en ajoute un troisième: un nouveau KPI de transition. Le premier porte sur l'empreinte carbone (scope 1 & 2) qui doit être meilleure que celle de son univers et le second porte sur les Droits Humains (un émetteur respecte ce KPI « United Nation Global Compact » quand il a signé le pacte de l'ONU relatif aux Droits Humains) de la même façon le portefeuille doit avoir une proportion ayant signé supérieure à celle de l'univers. Ces deux exigences ont été respectées pendant tout l'exercice.

PERFORMANCES

L'indice de référence est FTSE Convertible Europe Focus

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	4,47 %	5,93 %
Sur 3 ans	14,38 %	19,60 %
Sur 5 ans	5,18 %	4,53 %

Performances	SICAV – Action L	Indice de référence
Sur 1 an	3,95 %	5,93 %
Sur 3 ans	12,84 %	19,60 %
Sur 5 ans	—	—

Performances	SICAV – Action M	Indice de référence
Sur 1 an	6,22 %	7,19 %
Sur 3 ans	16,08 %	19,89 %
Sur 5 ans	4,47 %	1,88 %

Performances	SICAV – Action E	Indice de référence
Sur 1 an	5,57 %	7,19 %
Sur 3 ans	14,01 %	19,89 %
Sur 5 ans	1,48 %	1,88 %

Performances	SICAV – Action GP	Indice de référence
Sur 1 an	5,76 %	7,19 %
Sur 3 ans	14,61 %	19,89 %
Sur 5 ans	2,31 %	1,88 %

Performances	SICAV – Action I2	Indice de référence
Sur 1 an	5,85 %	7,19 %
Sur 3 ans	14,87 %	19,89 %
Sur 5 ans	2,67 %	1,88 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	125 661 621,59	128 196 120,80	253 857 742,39
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	93 902 925,33	98 151 051,31	192 053 976,64
SAFRAN SA FP EUR	16 648 451,57	15 302 158,38	31 950 609,95
BNP PARIBAS FP EUR	12 722 185,40	12 301 013,43	25 023 198,83
VONOVIA SE 0% 20-05-30	21 663 000,00	—	21 663 000,00
SAFRAN SA 0% 01-04-28	—	20 152 157,00	20 152 157,00
CELLNEX TELECOM 0.500% 05-07-28	—	18 326 132,88	18 326 132,88
CELLNEX TELECOM 0.750% 20-11-31	16 018 653,02	1 178 321,24	17 196 974,26
STMICROELECTRON 0% 04-08-27	—	16 090 257,24	16 090 257,24
INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI LN GBp	8 126 373,14	7 879 754,96	16 006 128,09

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 500,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 181,79 % selon la méthode de l'engagement,
- 94,53 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Change à terme, Options sur indices et sur actions, Futures sur indices et sur actions.).

À fin décembre 2025, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: 1 Collatéral cash OTC et 2 Collatéraux cash sur prêt emprunt;

Les contreparties à ces opérations étaient: JEFFERIES GMBH; CREDIT AGR CIB; NATIXIS; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA.

Le montant total des collatéraux s'élevait à: -5 817 883,00 EUR.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	—
Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension	—
Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension	5 850 800 euros soit 1,93 % de l'actif net
Données sur la concentration (opérations de mise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension	JEFFERIES GMBH (73,30 %), CREDIT AGR CIB (17,8 %), BNPP FRANCE (8,9 %)
Données sur la concentration (opérations de prise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension	—
Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	Allemagne (73,30 %), France (17,8 %), France (8,9 %)
Règlement et compensation	Bilatéral
Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	—
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	—
Pays des contreparties	—
Règlement et compensation	—
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	55 756,88
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	—

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions GP** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I2** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions L** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions M** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/2022	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions MH** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
31/12/21	2022	Néant	Néant	Néant
31/12/22	2023	Néant	Néant	Néant

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR00140018M8,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010470609,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013262490,
- 0,04 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010617357,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013448818,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0010130807.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié: preneurs de risques.

Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations:
 - Restitutions: le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
 - Malus: ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DCCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025	
Fixes bruts	17 798 110 €
Variables + primes bruts	6 110 455 €
Ensemble des gérants	
Fixes bruts	4 126 142 €
Variables + primes bruts	2 423 170 €
Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)	
Fixes bruts	1 543 000 €
Variables + primes bruts	592 580 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	2 189 197,75	3 296 677,82
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	2 189 197,75	3 296 677,82
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	288 303 317,97	330 272 697,38
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	288 303 317,97	330 272 697,38
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	11 796 445,28	18 118 255,62
OPCVM	11 796 445,28	18 118 255,62
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	2 333 770,00	2 534 928,72
Opérations temporaires sur titres (H)	11 346 144,91	13 974 385,33
Créances repré­sen­tatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances repré­sen­tatives de titres financiers prêtés	5 608 439,49	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	5 737 705,42	13 974 385,33
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	315 968 875,91	368 196 944,87
Créances et comptes d'ajustement actifs	126 882,86	768 477,90
Comptes financiers	358 605,30	326 396,29
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	485 488,16	1 094 874,19
Total de l'actif I+II	316 454 364,07	369 291 819,06

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	287 504 318,87	341 227 545,68
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	16 397 484,72	12 602 404,10
Capitaux propres I	303 901 803,59	353 829 949,78
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	303 901 803,59	353 829 949,78
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	5 867 154,73	13 943 652,84
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	5 867 154,73	13 943 652,84
Instruments financiers à terme (B)	115 636,13	752 270,64
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	5 982 790,86	14 695 923,48
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	6 130 478,00	446 968,61
Concours bancaires	439 291,62	318 977,19
Sous-total autres passifs IV	6 569 769,62	765 945,80
Total Passifs : I+II+III+IV	316 454 364,07	369 291 819,06

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	259 821,40	52 018,89
Produits sur obligations	3 196 223,04	2 753 324,01
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	84 563,79	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	37 046,62	17 799,15
Sous-total produits sur opérations financières	3 577 654,85	2 823 142,05
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-196 986,87	-112 253,26
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-92 988,12	-72 720,61
Sous-total charges sur opérations financières	-289 974,99	-184 973,87
Total revenus financiers nets (A)	3 287 679,86	2 638 168,18
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 915 390,92	-1 961 993,55
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 915 390,92	-1 961 993,55
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 372 288,94	676 174,63
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	23 957,67	-240 099,06
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 396 246,61	436 075,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	16 881 156,90	368 336,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-294 983,07	-132 604,75
Frais de recherche	-109 475,46	-206 904,32
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	16 476 698,37	28 827,08
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 609 532,04	1 132 188,09
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	14 867 166,33	1 161 015,17

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	103 690,31	11 833 718,65
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-28 859,02	16 509,22
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	74 831,29	11 850 227,87
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	59 240,49	-844 914,51
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	134 071,78	11 005 313,36
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	16 397 484,72	12 602 404,10

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à offrir une performance supérieure à celle des marchés d'obligations convertibles européens sur la durée de placement recommandée supérieure à 4 ans par le biais d'investissements en obligations convertibles européennes. Cet objectif sera réalisé via un portefeuille géré activement, principalement investi en titres dits de catégorie « Investment Grade » (notés au minimum BBB- / Baa3 ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion en application de la méthode de Bâle); et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	285 674 118,18	359 222 205,34	353 829 949,78	303 901 803,59
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E en EUR				
Actif net	28 765 450,42	51 593 185,24	29 449 235,95	9 909 733,44
Nombre de titres	196 590,81814	336 524,52516	186 354,10251	59 400,32297
Valeur liquidative unitaire	146,32	153,31	158,02	166,82
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,26	0,98	0,21	8,55
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,93	-0,76	-0,39	0,09
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP en EUR				
Actif net	1 439 593,01	2 207 827,54	1 826 841,21	1 543 242,49
Nombre de titres	14 331,91769	20 945,67812	16 783,84897	13 406,18148
Valeur liquidative unitaire	100,44	105,40	108,84	115,11
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,23	0,67	0,14	5,89
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,48	-0,37	-0,07	0,27
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I en EUR				
Actif net	74 337 271,39	73 010 616,29	71 533 821,49	57 239 362,51
Nombre de titres	5 212,90481	4 884,00856	4 581,67489	3 509,13568
Valeur liquidative unitaire	14 260,23	14 948,91	15 613,02	16 311,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-108,61	70,96	152,85	663,53
Capitalisation unitaire sur revenu	-61,66	-45,27	2,59	53,22
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2 en EUR				
Actif net	32 348 407,44	33 964 568,39	98 070 229,31	92 186 151,77
Nombre de titres	3 308,17217	3 308,17217	9 241,86439	8 206,86614
Valeur liquidative unitaire	9 778,33	10 266,86	10 611,52	11 232,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-217,89	65,81	14,40	575,01
Capitalisation unitaire sur revenu	-42,20	-31,07	1,76	36,49
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L en EUR				
Actif net	920,48	960,84	9 156 070,72	6 843 695,29
Nombre de titres	1,00000	1,00000	9 163,62917	6 588,90386
Valeur liquidative unitaire	920,48	960,84	999,17	1 038,66
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,58	4,69	10,18	42,41
Capitalisation unitaire sur revenu	-1,75	-6,83	-4,49	-1,76
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M en EUR				
Actif net	90 884 231,24	137 441 565,32	143 793 751,10	136 179 618,09
Nombre de titres	560 877,92293	805 054,61712	812 068,85843	723 992,61971
Valeur liquidative unitaire	162,03	170,72	177,07	188,09
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-3,59	1,09	0,23	9,60
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,11	0,06	0,64	1,26
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE MH en EUR				
Actif net	57 898 244,20	61 003 481,72	0,00	0,00
Nombre de titres	6 573,00000	6 573,00000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	8 808,49	9 280,91	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-195,63	59,39	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	-6,13	3,70	0,00	0,00

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

A l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés (contrats de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union monétaire européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et / ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.

- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte-Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Swing pricing

Des ordres de souscription / rachat significatifs peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de protéger les intérêts des actionnaires restants, la SICAV met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement, pour les Compartiments:

- LBPAM ISR Convertibles Europe;
- LBPAM ISR Absolute Return Convertibles;
- LBPAM ISR Absolute Return Crédit; et
- LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux actionnaires qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment concerné en épargnant ainsi les actionnaires qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des actionnaires sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période de revue est à minima:

- trimestrielle pour les Compartiments LBPAM ISR Absolute Return Convertibles et LBPAM ISR Absolute Return Crédit;
- ne peut excéder six mois pour les Compartiments LBPAM ISR Convertibles Europe et LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2 % de la valeur liquidative. Les actionnaires sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

	Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux Barème					
			Action E	Action I et I2	Action M	Action GP	Action L	Action MH
1.	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net	1,196 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum	0,35 % TTC maximum	1,40 % TTC maximum	1,20 % TTC maximum	0,70 % TTC maximum
2.	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant					
3.	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant					
4.	Commission de surperformance	Actif net	Néant					

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce Compartiment en application du e) du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au Compartiment s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.09 % de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action I, L, GP, E, I2 et M	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	353 829 949,78	359 222 205,34
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	61 044 405,97	146 219 383,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-128 896 370,76	-164 167 034,51
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 372 288,94	676 174,63
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	16 476 698,37	28 827,08
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	74 831,29	11 850 227,87
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments (*)	0,00	165,44 (*)
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	303 901 803,59	353 829 949,78

(*) Resultat de fusion

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E		
Actions souscrites durant l'exercice	20 170,57006	3 291 086,91
Actions rachetées durant l'exercice	-147 124,34960	-24 583 454,48
Solde net des souscriptions/rachats	-126 953,77954	-21 292 367,57
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	59 400,32297	
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP		
Actions souscrites durant l'exercice	3 222,60981	363 075,71
Actions rachetées durant l'exercice	-6 600,27730	-750 988,94
Solde net des souscriptions/rachats	-3 377,66749	-387 913,23
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 406,18148	
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I		
Actions souscrites durant l'exercice	3 141,62356	51 071 879,63
Actions rachetées durant l'exercice	-4 214,16277	-67 649 504,92
Solde net des souscriptions/rachats	-1 072,53921	-16 577 625,29
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 509,13568	
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-1 034,99825	-11 584 397,86
Solde net des souscriptions/rachats	-1 034,99825	-11 584 397,86
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	8 206,86614	
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L		
Actions souscrites durant l'exercice	345,75728	362 646,46
Actions rachetées durant l'exercice	-2 920,48259	-3 013 183,99
Solde net des souscriptions/rachats	-2 574,72531	-2 650 537,53
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	6 588,90386	
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M		
Actions souscrites durant l'exercice	31 714,96733	5 955 717,26
Actions rachetées durant l'exercice	-119 791,20605	-21 314 840,57
Solde net des souscriptions/rachats	-88 076,23872	-15 359 123,31
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	723 992,61971	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E FR0010617357	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	9 909 733,44	59 400,32297	166,82
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP FR0013262490	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	1 543 242,49	13 406,18148	115,11
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I FR0010470609	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	57 239 362,51	3 509,13568	16 311,52
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2 FR0013448818	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	92 186 151,77	8 206,86614	11 232,80
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L FR00140018M8	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	6 843 695,29	6 588,90386	1 038,66
LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M FR0010130807	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	136 179 618,09	723 992,61971	188,09

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 Italie +/-	Pays 2 France +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	2 189,20	1 404,95	784,24	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-3 971,88	NA	NA	NA	NA	NA
Options	2 031,91	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	249,23					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
FRANCE	77 910,45	0,00	56 907,09	21 003,36	34 393,74	43 516,71
ALLEMAGNE	70 153,95	0,00	60 063,25	10 090,70	68 131,75	2 022,20
PAYS-BAS	64 743,74	15 362,55	15 104,71	34 276,48	49 381,19	15 362,55
ETATS-UNIS	31 466,33	0,00	31 466,33	0,00	24 721,89	6 744,44
ESPAGNE	31 039,81	0,00	16 212,48	14 827,33	14 827,33	16 212,48
Autres	24 335,18	0,00	24 335,18	0,00	19 690,86	4 644,32
Total	299 649,46	15 362,55	204 089,04	80 197,87	211 146,76	88 502,70

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	358,61	0,00	0,00	0,00	358,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-5 867,16	0,00	-5 867,16	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-439,29	0,00	0,00	0,00	-439,29
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-5 867,16	0,00	-80,68

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	358,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-439,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-80,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 MXN +/-	Devise 4 CHF +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	33 022,91	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	666,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-8,15	-430,34	-0,79	-0,01	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	33 681,18	-430,34	-0,79	-0,01	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	221 093,51	6 962,90	60 246,91
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	7 749,16	0,00	3 582,44
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	228 842,67	6 962,90	63 829,35

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
CREDIT AGRICOLE CIB	666,42	0,00
NATIXIS	4 043,64	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	898,38	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
BNP PARIBAS FRANCE	550,01	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	1 012,44	0,00
JEFFERIES GMBH	4 175,26	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
JEFFERIES GMBH	120,13	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
JEFFERIES GMBH	0,00	4 302,20
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	1 042,42
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	522,53
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	724,90
NATIXIS	0,00	4 249,57
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	968,31

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	6 750,00
Collatéraux	120 132,86
Total des créances	126 882,86
Dettes	
Frais de gestion fixe	159 581,32
Collatéraux	5 942 771,54
Autres dettes	28 125,14
Total des dettes	6 130 478,00
Total des créances et des dettes	-6 003 595,14

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	211 202,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,97
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	7 896,11
Pourcentage de frais de recherche	0,04
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	13 320,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	571,52
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	428 789,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	20 495,02
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	703 292,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	33 752,03
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	94 643,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	2 672,30
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	464 142,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	44 088,48
Pourcentage de frais de recherche	0,03

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	1 396 246,61	436 075,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 396 246,61	436 075,57
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 396 246,61	436 075,57

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	5 736,04	-74 506,54
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	5 736,04	-74 506,54
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	5 736,04	-74 506,54
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 736,04	-74 506,54
Total	5 736,04	-74 506,54
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	3 641,57	-1 336,53
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	3 641,57	-1 336,53
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 641,57	-1 336,53
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 641,57	-1 336,53
Total	3 641,57	-1 336,53
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	186 776,06	11 890,51
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	186 776,06	11 890,51
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	186 776,06	11 890,51
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	186 776,06	11 890,51
Total	186 776,06	11 890,51
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	299 488,69	16 303,94
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	299 488,69	16 303,94
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	299 488,69	16 303,94
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	299 488,69	16 303,94
Total	299 488,69	16 303,94
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	-11 660,30	-41 196,21
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-11 660,30	-41 196,21
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-11 660,30	-41 196,21
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-11 660,30	-41 196,21
Total	-11 660,30	-41 196,21
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	912 264,55	524 920,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	912 264,55	524 920,40
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	912 264,55	524 920,40
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	912 264,55	524 920,40
Total	912 264,55	524 920,40
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	14 867 166,33	1 161 015,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	14 867 166,33	1 161 015,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	14 867 166,33	1 161 015,17

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	508 323,05	40 645,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	508 323,05	40 645,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	508 323,05	40 645,46
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	508 323,05	40 645,46
Total	508 323,05	40 645,46
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	79 053,86	2 494,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	79 053,86	2 494,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	79 053,86	2 494,26
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	79 053,86	2 494,26
Total	79 053,86	2 494,26
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 328 431,10	700 335,17
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 328 431,10	700 335,17
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 328 431,10	700 335,17
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	2 328 431,10	700 335,17
Total	2 328 431,10	700 335,17
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	4 719 092,92	133 159,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	4 719 092,92	133 159,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	4 719 092,92	133 159,96
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	4 719 092,92	133 159,96
Total	4 719 092,92	133 159,96
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	279 486,43	93 313,42
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	279 486,43	93 313,42
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	279 486,43	93 313,42
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	279 486,43	93 313,42
Total	279 486,43	93 313,42
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	6 952 778,97	191 066,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	6 952 778,97	191 066,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	6 952 778,97	191 066,90
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	6 952 778,97	191 066,90
Total	6 952 778,97	191 066,90
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				2 189 197,75	0,72
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				2 189 197,75	0,72
Composants automobiles				1 404 953,95	0,46
PIRELLI & C SPA	IT0005278236	EUR	239 917	1 404 953,95	0,46
Industrie aérospatiale et défense				784 243,80	0,26
SAFRAN SA	FR0000073272	EUR	2 637	784 243,80	0,26
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS				288 303 317,97	94,88
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé				288 303 317,97	94,88
Conglomérats industriels				2 022 198,93	0,67
RHEINMETALL AG 2.25% 07-02-30	DE000A30V8T1	EUR	400 000	2 022 198,93	0,67
Electricité				15 062 617,07	4,96
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	FR0014010NZ3	EUR	14 100 000	15 062 617,07	4,96
Equipement et services pour l'énergie				4 644 319,89	1,53
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	XS2677538493	EUR	3 100 000	4 644 319,89	1,53
Equipements électriques				24 880 392,90	8,19
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	FR001400R1R6	EUR	5 600 000	5 940 744,00	1,95
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	FR001400M9F9	EUR	14 900 000	18 939 648,90	6,24
Gestion et promotion immobilière				10 870 135,25	3,58
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	DE000A3L21D1	EUR	11 200 000	10 870 135,25	3,58
Gestion immobilière et développement				45 878 365,63	15,08
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14-11-26	XS2713344195	EUR	12 300 000	15 362 547,78	5,06
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 11-03-31	DE000A4DFC57	EUR	9 900 000	10 090 701,35	3,32
VONOVIA SE ZCP 20-05-30 CV	DE000A4DFHK7	EUR	21 100 000	20 425 116,50	6,70
Hôtels, restaurants et loisirs				14 135 262,29	4,65
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	FR0013521085	EUR	221 716	12 743 792,25	4,19
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	FR001400F2K3	EUR	900 000	1 391 470,04	0,46
Industrie aérospatiale et défense				11 068 263,06	3,64
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	DE000A2YPE76	EUR	9 900 000	11 068 263,06	3,64
Logiciels				15 179 955,02	5,00
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	XS2343113101	EUR	1 200 000	1 789 580,06	0,59
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	FR001400XE50	EUR	12 800 000	13 390 374,96	4,41
Marchés de capitaux				23 342 763,43	7,68
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% 01-12-30	FR0014010U53	EUR	5 400 000	6 939 006,82	2,29
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	XS2566032095	EUR	4 700 000	4 933 449,00	1,62
GOLD SACH GR ZCP 07-05-30 CV	XS2958341708	EUR	5 700 000	6 744 439,50	2,22
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.1% 20-05-30	XS3076174393	EUR	1 600 000	1 519 956,44	0,50
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.5% 27-03-30	XS3041309207	EUR	3 000 000	3 205 911,67	1,05
Métaux et minerais				12 526 827,02	4,12
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	DE000A30VFN9	EUR	6 800 000	6 857 152,50	2,25
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	DE000A352B25	EUR	5 600 000	5 669 674,52	1,87
Outils et services appliqués aux sciences biologiques				18 931 921,63	6,23
QIAGEN NV 2.0% 04-09-32 CV	DE000A4EF8U1	USD	7 800 000	6 788 844,02	2,23
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	DE000A3L06J9	USD	13 600 000	12 143 077,61	4,00
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				14 090 987,27	4,64

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	XS2211997239	USD	17 000 000	14 090 987,27	4,64
Services aux collectivités				14 422 908,34	4,75
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	XS2557565830	EUR	10 300 000	14 422 908,34	4,75
Services aux entreprises				927 112,56	0,31
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	FR001400AFJ9	EUR	600 000	927 112,56	0,31
Services de télécommunication diversifiés				14 827 325,37	4,88
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	XS2257580857	EUR	16 400 000	14 827 325,37	4,88
Services financiers diversifiés				33 155 462,31	10,91
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05-02-30 CV	XS2982266343	EUR	7 200 000	7 920 111,95	2,61
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	XS2782912518	EUR	11 400 000	11 525 904,41	3,79
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	IT0006769316	EUR	2 900 000	2 882 914,70	0,95
FERROVIAL SE 0.75% 20-05-31 CV	XS3168182692	EUR	6 500 000	6 591 958,75	2,17
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	XS2938565673	EUR	4 500 000	4 234 572,50	1,39
Soins et autres services médicaux				12 336 500,00	4,06
FRESENIUS SE 0.0% 11-03-28 CV	DE000A4DFSR9	EUR	12 500 000	12 336 500,00	4,06
TITRES D'OPC				11 796 445,28	3,88
OPCVM				11 796 445,28	3,88
Gestion collective				11 796 445,28	3,88
OSTRUM SRI CASH Z	FR0012750461	EUR	1 096	11 796 445,28	3,88
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS				5 593 896,10	1,84
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé				5 593 896,10	1,84
Industrie aérospatiale et défense				670 803,82	0,22
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	DE000A2YPE76	EUR	600 000	670 803,82	0,22
Marchés de capitaux				2 570 002,53	0,84
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% 01-12-30	FR0014010U53	EUR	2 000 000	2 570 002,53	0,84
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				663 105,28	0,22
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	XS2211997239	USD	800 000	663 105,28	0,22
Services financiers diversifiés				1 689 984,47	0,56
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	IT0006769316	EUR	1 700 000	1 689 984,47	0,56
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS				14 543,39	0,00
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION				5 737 705,42	1,89
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé				5 737 705,42	1,89
Métaux et minerais				1 012 441,88	0,33
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	DE000A352B25	EUR	1 000 000	1 012 441,88	0,33
Services financiers diversifiés				4 725 263,54	1,56
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05-02-30 CV	XS2982266343	EUR	500 000	550 007,77	0,18
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	IT0006769316	EUR	4 200 000	4 175 255,77	1,38
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION				-5 850 800,00	-1,93
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION				-16 354,73	-0,01
Total				307 767 951,18	101,27

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-68	0,00	-42 140,00	-3 971 880,00
Sous-total 1.		0,00	-42 140,00	-3 971 880,00
2. Options				
EURO STOXX 50 03/2026 PUT 5400	450	190 350,00	0,00	-4 221 937,89
EURO STOXX 50 06/2026 CALL 5650	370	1 147 740,00	0,00	12 749 789,12
EURO STOXX 50 06/2026 PUT 5650	370	663 410,00	0,00	-8 357 004,63
LVMH MOET HENNE 06/2026 CALL 640	20	103 080,00	0,00	703 050,00
STMICROELECTRONI 06/2026 CALL 28	1 350	106 650,00	0,00	760 379,40
STMICROELECTRONI 09/2026 CALL 25	400	80 400,00	0,00	397 636,80
Sous-total 2.		2 291 630,00	0,00	2 031 912,80
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		2 291 630,00	-42 140,00	-1 939 967,20

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G1/V/CHF/EUR/260115	0,00	-71,05	EUR	14 009,39	CHF	-14 080,44	FR0010130807 FR0010617357 FR0013262490 FR0013448818
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-2 992,65	EUR	1 077 205,20	USD	-1 080 197,85	FR0010130807 FR0010617357 FR0013262490 FR0013448818
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-163,10	EUR	57 519,49	USD	-57 682,59	FR0010130807 FR0010617357 FR0013262490 FR0013448818
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-41 546,56	EUR	14 954 662,57	USD	14 996 209,13	FR0010130807 FR0010617357 FR0013262490 FR0013448818
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-28 132,11	EUR	10 126 140,03	USD	10 154 272,14	FR0010130807 FR0010617357 FR0013262490 FR0013448818
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-109,64	EUR	54 436,52	USD	-54 546,16	FR0010130807 FR0010617357 FR0013262490 FR0013448818
G1/V/USD/EUR/260115	0,00	-481,02	EUR	173 144,90	USD	-173 625,92	FR0010130807 FR0010617357 FR0013262490 FR0013448818
Total	0,00	-73 496,13		26 457 118,10		-26 530 614,23	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	307 767 951,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	2 249 490,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-73 496,13
Autres actifs (+)	527 628,16
Autres passifs (-)	-6 569 769,62
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	303 901 803,59

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE E	EUR	59 400,32297	166,82
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE GP	EUR	13 406,18148	115,11
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I	EUR	3 509,13568	16 311,52
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE I2	EUR	8 206,86614	11 232,80
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE L	EUR	6 588,90386	1 038,66
Action LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE M	EUR	723 992,61971	188,09

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 9695001ZI8YRU6F3C773

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Il réalisera un minimum d’investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d’investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d’investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **R**essources
- **E**nergie
- **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 prix)+(FTSE Convertible Global Hedged)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 30% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p>

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	<p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 293 1334 488"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.55</td> <td>7.24</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.55	7.24			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.55	7.24								
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1122 1334 1451"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>67.08 %</td> <td>55.07 %</td> </tr> <tr> <td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td> <td>43.3 Average % Of Women in Board</td> <td>40.32 Average % Of Women in Board</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	67.08 %	55.07 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	43.3 Average % Of Women in Board	40.32 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	67.08 %	55.07 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	43.3 Average % Of Women in Board	40.32 Average % Of Women in Board								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p>									

	A titre d'exemple, au 31/12/2025, le produit financier était investi à hauteur de 60,72% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 30%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 30%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 30% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023	2022	2021
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>	
Score limite/ Score cible	7.14	6.89	4.62	
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.9	7.73	7.6	

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Trajectoire Net Zero</i>	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	67.37 %	80.79 tCO2/M€ investi	61.56 tCO2/M€ investi
Valeur comparable	44.63 %	103 tCO2/M€ investi	93.62 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Mixité au sein des organes de gouvernance</i>	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>

	<i>concernées, en pourcentage du nombre total de membres.</i>	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	<i>45.28 Average % Of Women in Board</i>	<i>58.91 %</i>	<i>51.5 %</i>
Valeur Comparable	<i>40.62 Average % Of Women in Board</i>	<i>37.74 %</i>	<i>43.98 %</i>

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023	2022
Poids des investissements durables	75,84%	53,88%	39,13%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
VONOVIA SE 0% 20-05-30	Obligations	Finance	6,72%	Allemagne
SCHNEIDER ELEC 1.970% 27-11-30	Obligations	Industrie	6,23%	Etats-Unis
SIMON GLOBAL DEV 3.500% 14-11-26	Obligations	Finance	5,05%	Etats-Unis
LEGRAND SA 1.500% 23-06-33	Obligations	Industrie	4,96%	France
CELLNEX TELECOM 0.750% 20-11-31	Obligations		4,88%	Espagne
STMICROELECTRON 0% 04-08-27	Obligations	Technologie	4,85%	Singapour
IBERDROLA FIN SA 0.800% 07-12-27	Obligations	Services aux Collectivités	4,75%	Espagne
VINCI SA 0.700% 18-02-30	Obligations	Industrie	4,41%	France
ACCOR 0.700% 07-12-27	Obligations	Biens de consommation cycliques	4,19%	France
FRESENIUS SE & C 0% 11-03-28	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	4,06%	Allemagne
QIAGEN NV 2.500% 10-09-31	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	4%	Etats-Unis
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Autres et Liquidités		3,88%	France
MTU AERO ENGINES 0.050% 18-03-27	Obligations	Industrie	3,86%	Allemagne
CITIGROUP GLOBAL 1.000% 09-04-29	Obligations	Finance	3,79%	Etats-Unis
LEG PROPERTIES 1.000% 04-09-30	Obligations	Finance	3,58%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

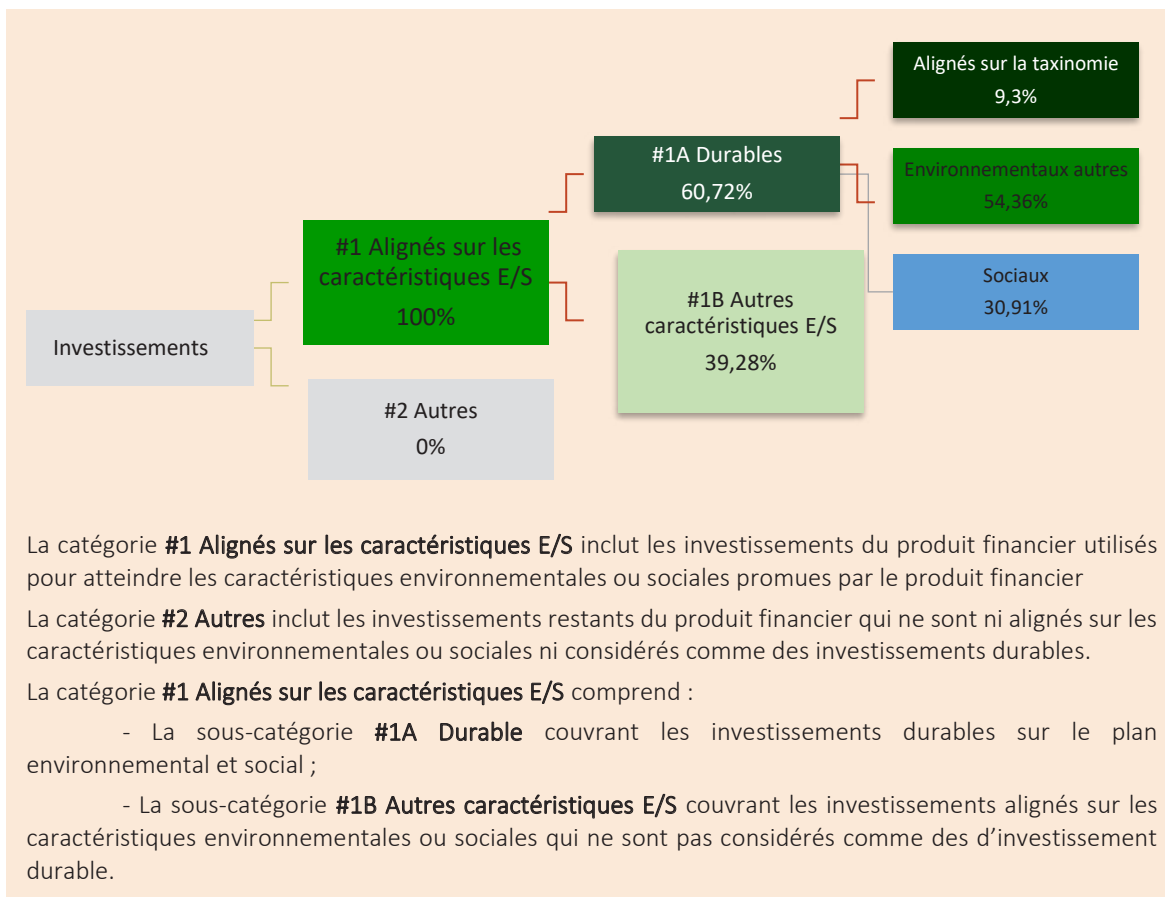
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 60,72% de son actif net au 31/12/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 54,36% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 30,91% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 9,3% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 0,72% de l'AuM :

Gics1	Poids
Industrie	0,26%
Consommation discrétionnaire	0,46%

Investissement en obligations, qui représentait 98,59% de l'AuM :

Bics1	Poids
Biens de consommation cycliques	4,19%
Bien de consommation non cycliques	10,59%
Energie	5,98%
Finance	38,05%
Industrie	24,7%
Technologie	4,85%
Services aux collectivités	4,75%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,69% de l’AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	-0,03%
Produits dérivés	0,72%

Au 31/12/2025, la part d’investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l’annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 12,99% de l’actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l’UE¹⁹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l’énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l’UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l’énergie nucléaire

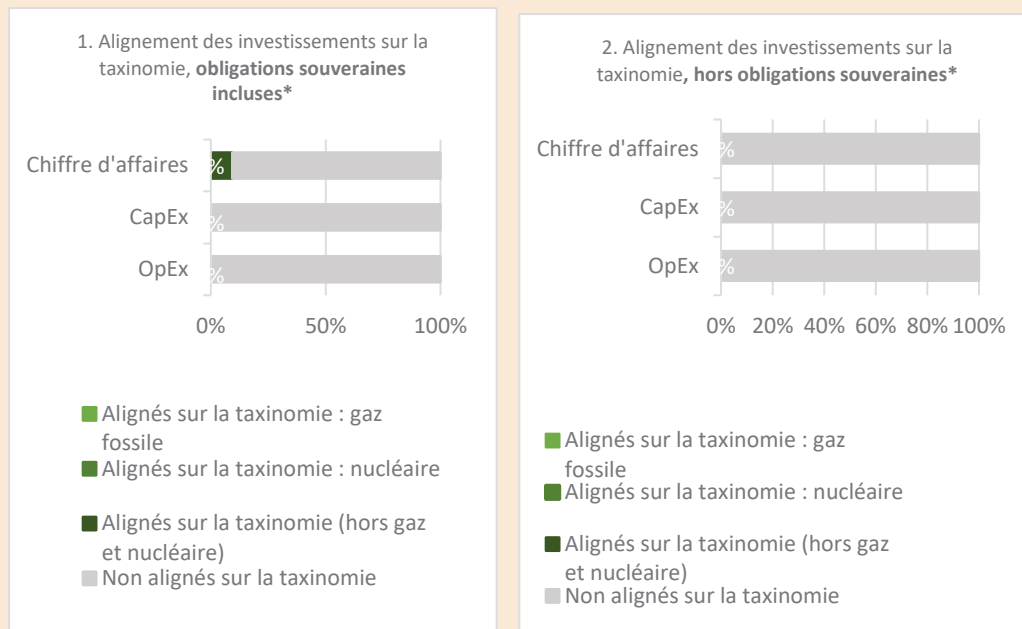
Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l’UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l’UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L’ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l’énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l’UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,03% % et 3,42% % respectivement au 31/12/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable




Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 54,36% au 31/12/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 30,91% au 31/12/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

Compartiments :

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SICAV

LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

 Date :
2026.03.30
17:40:03
+02:00

Amaury Coupez
Associé